

**DELIBERATION N° 2001/05-04 - ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION POUR LE RAVALEMENT DE
FACADE**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée que les travaux entrepris par Madame STOCK Jeannine, sur sa propriété sise 62, rue Joseph Prétot à LUDRES, entrent dans le cadre de l'opération de ravalement de façades prévue par délibération n° 98/06-13 du 22 juin 1998.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de la subvention qui sera versée à Madame STOCK Jeannine à 2 975,70 F (453,64 euros), correspondant à une surface ravalée de 99,19 m² x 30 F (4,57 euros).

Les crédits sont ouverts au compte 6572.824.